Fonds FAC pour les clubs des 4-H

Lignes directrices de 2024-2025



Les 4-H du Canada et <u>Financement agricole Canada (FAC)</u> sont heureux d'annoncer le retour du Fonds FAC pour les clubs des 4-H pour 2024-2025 afin d'appuyer des priorités partagées, la croissance, et une mobilisation accrue du mouvement des 4-H au Canada. Ces fonds sont offerts à l'ensemble des clubs, districts et régions des 4-H du Canada.

Le soutien financier provenant du Fonds pour les clubs peut être consacré à l'accroissement de la capacité en matière de bénévoles, à la promotion et à publicité du mouvement des 4-H, à l'élimination des obstacles à l'entrée, à l'amélioration des programmes existants, à la couverture des coûts associés aux événements locaux, au soutien aux bénévoles, ou à l'achat de diverses ressources documentaires. En collaboration avec FAC, nous soutenons le développement de jeunes leaders responsables, attentionnés et collaborateurs partout au Canada.

Financement disponible

Une somme totale de 100 000 \$ sera disponible sous forme de subventions pouvant aller jusqu'à 500 \$ par club, district ou région des 4-H. On encourage les demandeurs à faire des demandes de financement portant sur l'une des priorités stratégiques suivantes, sans nécessairement s'y limiter : croissance, inclusion, et renforcement de la capacité en matière de bénévoles.

Admissibilité

- Les demandes doivent être présentées par un club, un district ou une région des 4-H du Canada enregistré et en règle.
- Tous les rapports des années antérieures doivent être remplis afin qu'un club, un district ou une région soit admissible à un nouveau financement en 2024-2025.
- Chaque club qui reçoit du financement doit accepter de faire le suivi de sa participation et des progrès qu'il a accomplis grâce au Fonds FAC pour les clubs 4-H des façons suivantes :
 - o indiquer comment le club propose de reconnaître les représentants locaux de FAC dans les événements soutenus par ce fonds et de les faire participer;
 - o faire participer les représentants locaux de FAC d'une manière convenue d'un commun accord, lorsque cela est possible;
 - o publier des photos et des expériences sur Facebook, Instagram ou Twitter en utilisant le mot-clic #FondsFACClubs4H et en étiquetant @4HCanada et @FACagriculture;
 - o envoyer par courriel des photos de vos événements, activités et mises à jour à <u>ahudson@4-h-canada.ca</u>.



Les activités admissibles au financement comprennent notamment :

- les coûts associés à la promotion et à la publicité, dont la promotion d'un club des 4-H communautaire et l'inscription de nouveaux membres;
- les coûts associés à l'élimination des obstacles à l'entrée, dont la formation à la langue des signes américaine pour les membres;
- les coûts associés aux frais d'inscription des animateurs à des conférences ou des séminaires des 4-H;
- les coûts de renforcement de la capacité en matière de bénévoles (formation en premiers soins physiques et en santé mentale);
- les coûts associés à la mise au point des programmes et activités existants;
- les coûts associés aux événements, tels que les frais de transport et les droits d'entrée;
- les coûts associés aux voyages auxquels le club participe;
- l'élaboration ou l'acquisition de ressources documentaires (animateur, bénévole, matériel d'activité);
- le soutien et la reconnaissance des bénévoles;
- les honoraires et la reconnaissance des conférenciers (virtuels ou en personne);
- les capitaux d'amorçage pour les activités de financement du club local;
- l'achat d'équipement et de fournitures (journée des réussites, équipement de sport, fournitures pour activités, équipement de plein air, trophées et reconnaissance des membres);

Exclusions

Cette subvention n'appuiera pas les activités suivantes :

- les programmes ou projets qui profitent à une seule personne;
- les projets d'immobilisations ou les dépenses en capital (la machinerie, les bâtiments et les coûts de rénovation, entre autres);
- les droits d'inscription au programme pour des conférences ou des séminaires (à l'exception des conférences ou des séminaires provinciaux ou nationaux de renforcement de la capacité en matière de bénévoles.

Candidatures

La période de présentation des candidatures débutera le 1^{er} août 2024. Elles doivent être soumises en ligne à l'adresse suivante <u>apply.4-h-canada.ca.</u>

Les candidatures doivent parvenir aux 4-H du Canada au plus tard le 31 octobre 2024, à 23 h 59 (HNE). Les 4-H du Canada n'assument aucune responsabilité en cas d'erreur informatique. Le candidat est responsable de s'assurer que sa candidature a été envoyée. Le système de candidature enverra au candidat un courriel de confirmation de réception.

Les candidats retenus seront avisés à la fin du mois de novembre 2024, et les bénéficiaires seront annoncés publiquement en décembre 2024.



Production de rapports

Les projets devraient être achevés au plus tard le 30 juin 2025. Un rapport post-participation doit être envoyé à <u>apply.4-h-canada.ca</u> dans les 30 jours suivant la fin du projet. Des précisions supplémentaires concernant les rapports seront fournies dès la confirmation du financement.

Pour de plus amples renseignements

Pour en savoir davantage sur le Fonds FAC pour les clubs 4-H, veuillez communiquer avec Allison Hudson, coordonnatrice du programme, des admissions et des voyages, à l'adresse <u>ahudson@4-h-canada.ca</u>.

